

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

## AMENDEMENT

N ° AS3103

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -  
NUPES

-----

## ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« pris après avis de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles mentionnée à l'article L. 221-1 du code de la sécurité sociale. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer étroitement à la rédaction du décret la commission auprès de laquelle sera créé le fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle.